

Département de la Manche  
Arrondissement de Coutances  
Canton de Créances  
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 15 janvier 2025

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 13

votants : 13

Date d'affichage de la liste des délibérations : 24 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois janvier à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

**Présents :** GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal – POZZO Maryvonne - LEPAGE Michel - LEBLOND Christine – LEMAITRE Stéphanie - YBERT Valéry – LECORNU Séverine - THIENNETTE Claude –LE GUILLOUX Vanessa - VANDENAWEELE Guy – GRINCOURT Vincent - LECOEUR Maurice

**Absente excusée :**

FOSSEY Flavie

**Absente :** LACAILLE Estelle

**Secrétaire de séance :**

POZZO Maryvonne

3 – DOMAINE & PATRIMOINE

3.2 – Aliénations

**Autoriser M. Le Maire à vendre la parcelle cadastrée Section AH Numéro 77 (presbytère) et une partie de terrain attenant**

- Délibération n° DEL2025-01-06 –

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

☞ **Article unique :** d'autoriser M. Le Maire à mettre en vente la parcelle cadastrée Section AH, Numéro 77, accueillant le presbytère, et une partie de terrain attenant. Un ou plusieurs devis estimatifs seront demandés et présentés lors d'un conseil ultérieur afin que les conseillers puissent délibérer sur le futur prix de vente.

Adoptée à la majorité des votants  
(13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

République Française

Département de la Manche  
Arrondissement de Coutances  
Canton de Créances  
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,  
Le 23 janvier 2025,

La Secrétaire de Séance,  
Maryvonne POZZO

Le Maire,  
Christophe GILLES

10330



*(Handwritten signature of Christophe Gilles)*

Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.